

RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00326

Numéro SIREN : 316 514 769

Nom ou dénomination : Hauck Heat Treatment SAS

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2018 sous le numéro de dépôt 6240

Greffe du tribunal de commerce de BESANÇON



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 21/11/2018

Numéro de dépôt : 2018/6240

Déposant :

Nom/dénomination : Hauck Heat Treatment SAS

Forme juridique : Société anonyme à conseil d'administration

N° SIREN : 316 514 769

N° gestion : 1991 B 00326

REÇU PAR COUPURE
N° 2050-SD 2016
LE 19 NOV. 2018

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : METATHERM
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12
Adresse de l'entreprise : 2 RUE ISAAC NEWTON 25000 BESANCON
Durée de l'exercice précédent * : 12
Numéro SIRET : 3 1 6 5 1 4 7 6 9 0 0 0 4 1
Néant ☐

		Exercice N clos le, [3 1 1 2 2 0 1 5]				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB			
		Frais de développement *	CX			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	109 963	55 984	53 979
		Fonds commercial (1)	AH	3 285 276		3 285 276
		Autres immobilisations incorporelles	AJ			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	311 188	2 609	308 579
		Constructions	AP	5 183 377	2 580 362	2 603 015
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	22 787 946	17 604 624	5 183 321
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 069 778	1 035 305	34 473
		Immobilisations en cours	AV	332 550		332 550
		Avances et acomptes	AX			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS			
		Autres participations	CU			
		Créances rattachées à des participations	BB			
		Autres titres immobilisés	BD			
		Prêts	BF			
		Autres immobilisations financières *	BH	19 583		19 583
TOTAL (II)		BJ	33 099 662	21 278 885	11 820 777	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	245 679		245 679
		En cours de production de biens	BN			
		En cours de production de services	BP			
		Produits intermédiaires et finis	BR			
		Marchandises	BT			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 768 635	22 142	2 746 493
		Autres créances (3)	BZ	6 336 170		6 336 170
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD	229		229
		Disponibilités	CF	33 261		33 261
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	23 516		23 516
		TOTAL (III)	CJ	9 407 490	22 142	9 385 348
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW				
Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
Écarts de conversion actif * (VI)		CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	42 507 151	21 301 026	21 206 125	

Renvois : (1) Dont droit au bail : CP (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : (3) Part à plus d'un an : CR 32 028

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

[Signature]



[Signature]

②

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2016

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

© Sage

Désignation de l'entreprise <u>METATHERM</u>		Néant ☐ *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 3 000 000)	DA 3 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB 3 217 829
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC
	Réserve légale (3)	DD 300 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG 9 453 212
	Report à nouveau	DH
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 1 345 360
	Subventions d'investissement	DJ
	Provisions réglementées *	DK
TOTAL (I)		DL 17 316 401
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
	Avances conditionnées	DN
TOTAL (II)		DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP
	Provisions pour charges	DQ 349 680
TOTAL (III)		DR 349 680
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV 364 337
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 1 327 496
	Dettes fiscales et sociales	DY 1 521 343
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ 244 268
	Autres dettes	EA 82 599
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB
TOTAL (IV)		EC 3 540 044
Ecarts de conversion passif * (V)		ED
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE 21 206 125
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC
		ID
		IE
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 3 339 444	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Rb



[Signature]
C.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

Désignation de l'entreprise : METATHERM				Néant ☐ *			
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
					Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	57 375	FC	57 375
	Production vendue { biens * services* }	FD		FE		FF	
		FG	15 082 626	FH	485 529	FI	15 568 154
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	15 082 626	FK	542 904	FL	15 625 529
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	163 499
	Autres produits (1) (11)					FQ	329
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	15 789 358
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	56 590
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	704 581
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	8 530
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	5 636 476
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	527 502
	Salaires et traitements*					FY	4 016 274
	Charges sociales (10)					FZ	1 624 582
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions Sur actif circulant : dotations aux provisions* Pour risques et charges : dotations aux provisions				GA	1 122 736
						GB	
						GC	6 447
	Autres charges (12)					GD	46 941
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GE	46 747
						GF	13 797 406
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	1 991 953	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	33 495
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP	33 495	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	6 680
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU	6 680	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	26 815	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	2 018 767	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

RL



④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise METATHERM								Néant ☐ *	
							Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion						HA	13 198	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *						HB	85 330	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)						HD	98 529	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)						HE	1 487	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *						HF	83 151	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)						HH	84 637	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)							HI	13 892	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						HJ	81 856		
Impôts sur les bénéfices * (X)						HK	605 443		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						HL	15 921 382		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						HM	14 576 022		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)							HN	1 345 360	
RENVOS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					HO		
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières				HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IG	13 198	
	(3)	Dont {	- Crédit - bail mobilier *				HP		
			- Crédit - bail immobilier				HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					IH	1 477	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées					IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées					IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)					HX		
	(9)	Dont transferts de charges					A1	94 993	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)					A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :					Exercice N		
						Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N			
					Charges antérieures	Produits antérieurs			
DIVIDENDES CLIENTS						748			
ECART ENTRE PROVISIONS 2014 ET REEL 2015						12 450			
AJUSTEMENTS AGEFIPH URSSAF REUNICA					1 477				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

RL

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

Désignation de l'entreprise : METATHERM										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
INCORP.		TOTAL I				CZ		D8		D9			
		TOTAL II				KD	3 339 460	KE		KF	55 780		
CORPORELLES	Terrains					KG	302 809	KH		KI	8 379		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	4 014 474	KK		KL	42 273		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	124 229	KN		KO			
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP	888 197	KQ		KR	120 742		
				M3		KS	22 648 342	KT		KU	811 820		
						KV	884 379	KW		KX	8 552		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KY	46 225	KZ		LA	3 049		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				LB	251 529	LC		LD	3 836		
		Matériel de transport *				LE		LF		LG			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LH	596 157	LI		LJ	247 508		
		Emballages récupérables et divers *				LK		LL		LM			
		Immobilisations corporelles en cours				LN	29 756 342	LO		LP	1 246 159		
		Avances et acomptes											
		TOTAL III											
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
Autres participations					8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières					1T	16 433	1U		1V	3 150			
					LQ	16 433	LR		LS	3 150			
		TOTAL IV											
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	33 112 235	ØH		ØJ	1 305 089		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
						1		2		3			
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.		TOTAL I				IN		CØ		DØ			
		TOTAL II				IO		LV		LW	3 395 240		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	311 188		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB	4 056 747		
		Sur sol d'autrui				IR		MD	3 872	ME	120 357		
	Installations générales, agencements et am. des constructions		Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG	2 666	MH	1 006 273		
						IT	672 217	MK	22 787 946	ML			
	Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agencets, aménagements divers			IU	110 122	MN	782 809	MO			
						IV	11 124	MP	38 150	MR			
						IW	6 546	MT	248 819	MU			
		Emballages récupérables et divers*			IX		MV		MW		MX		
		Immobilisations corporelles en cours				MY	511 115	MZ		NA	332 550	NB	
		Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
		TOTAL III				IY	511 115	NG	806 547	NH	29 684 839	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ	
		Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	19 583	2G		
					I3		NJ		NK	19 583	2H		
		TOTAL IV											
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4	511 115	ØK	806 547	ØL	33 099 662	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

R G

5 bis

**TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2016

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 5

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: METATHERMNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

R G



[Signature]

Désignation de l'entreprise <u>METATHERM</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	53 176	PF	2 808	PG		PH	55 984		
Terrains		PI	1 462	PJ	1 147	PK		PL	2 609		
Constructions	Sur sol propre	PM	1 755 769	PN	161 278	PO		PQ	1 917 047		
	Sur sol d'autrui	PR	120 517	PS	1 953	PT	3 872	PU	118 598		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	483 152	PW	63 586	PX	2 022	PY	544 717		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	17 280 138	QA	879 783	QB	555 297	QC	17 604 624		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	862 295	QE	7 062	QF	109 456	QG	759 901		
	Matériel de transport	QH	41 601	QI	2 389	QJ	11 124	QK	32 866		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	246 355	QM	2 730	QN	6 546	QO	242 539		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	20 791 290	QV	1 119 929	QW	688 318	QX	21 222 901		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	20 844 466	ØP	1 122 736	ØQ	688 318	ØR	21 278 885		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Autres immobilisations corporelles	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

RG

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II		SZ	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		9U	9V	9W	9X	
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III		7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	53 388	UF	68 506		
	UG		UH			
	UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

RGE



[Signature]

Désignation de l'entreprise METATHERM

[illegible]

© Sage

RG

[illegible]

[illegible]

© Sage

Q. G.

Désignation de l'entreprise METATHERM

[illegible]

© Sage

Q 6

[illegible]

Q 16



8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

N° 2057-SD 2016

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

Désignation de l'entreprise : METATHERM										Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT	19 583	UV		UW	19 583			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	32 028				32 028			
	Autres créances clients				UX	2 736 607		2 736 607					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée*) UO				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY	1 050		1 050					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	7 013		7 013					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	98 651		98 651					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	1 788		1 788					
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC	5 772 948		5 772 948					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	454 720		454 720					
	Charges constatées d'avance				VS	23 516		23 516					
TOTAUX				VT	9 147 905	VU	9 096 293	VV	51 612				
RENOVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
		à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	267 894		67 294		200 599				
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	1 327 496		1 327 496						
Personnel et comptes rattachés				8C	732 534		732 534						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	705 538		705 538						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	80 252		80 252						
	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	3 019		3 019						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	244 268		244 268						
Groupe et associés (2)				VI	96 443		96 443						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	82 599		82 599						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	3 540 044	VZ	3 339 444		200 599				
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

R 6a



[Signature]

Désignation de l'entreprise : METATHERM		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐	Exercice N, clos le : 31/12/2015	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WA 1 345 360
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	20 603	WB
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	13 023	WC
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	81 856	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	XE 33 626
	Amendes et pénalités	WJ	10	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ	XW 81 866
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7 605 443
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15% ou de 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %						I8
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						WO 114 735
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3c et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WU 176 572	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WP
	Régime des sociétés mères et des filiales* (Produit net des actions et parts d'intérêts)		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		WW
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						XB
	Majoration d'amortissement*						I6
	Abattement sur les bénéfices	K9	Entreprises nouvelles (art.44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 septies A)	L5	WF
	PMI de compétitivité (art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de reconversion de la défense (44 tredecies)	PA	WP
	Zone franche urbaine (art 44 octies et octies A)	ØV	Bonus d'emploi à temps partiel (art.44 duodecies)	IF	Zone franche d'export (art. 44 quaterdecies)	XC	WW
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)						PC
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS	
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Crédance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI		XG 186 532
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)				XI	1 817 926	XH 363 104	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL		XI	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	1 817 926	XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

26

N° 2058-A-SD

[illegible]

२५

[Signature]

N° 2058-A-SD

[illegible]

RG



10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N° 2058-B-SD 2016

Désignation de l'entreprise METATHERM		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	596 144	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	24 757
ORGANIC	9M	81 856	9N 151 815
PARTICIPATION	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	81 856	YO 176 572
à reporter au tableau 2058-A :		ligne W1	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 art. L3113-1et L3211-1du Code des Transports (case à cocher)

 XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

RGT



Signature

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise METATHERM										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves		ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	1 517 533				ZD	917 066	
	Prélèvements sur les réserves			ØE					ZE	600 467	
									ZF		
	TOTAL I			ØF	1 517 533				ZG		
						Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH	1 517 533		
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7								YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance								YT	258 686	
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 381 815								XQ	432 746	
	— Personnel extérieur à l'entreprise								YU	799 033	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	552 554	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES								ST	3 593 457	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	5 636 476	
									YW	268 074	
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								9Z	259 428	
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS								YX	527 502	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YY	2 930 439	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée								YZ	1 280 831	
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								ØB	3 801 099	
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2015)*								ØS		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*										
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 2 handicapés : 5)								YP	105,08	
	— Effectif affecté à l'activité artisanale								RL		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%	
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP						— Filiales et participations: (Liste au 2059-C, si oui cocher 1 sinon 0)		ZR		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA			1 817 926		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL			
						Plus-values à 19% JM		Imputations JC			
	Groupe : résultat d'ensemble. JD					Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO			
						Plus-values à 19% JP		Imputations JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH			2		N° SIRET de la société mère du groupe JJ		41412131900027			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

RG

Désignation de l'entreprise : METATHERM

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 MISE EN PL 09112007	2 666		2 022		644
	2 PORTE FOUR 19052006	1 480		1 288		192
	3 SECHEUR AI 30112007	2 965		1 383		1 582
	4 REE GPRE F 18042008	7 300		3 326		3 974
	5 SONDE ECO 10022009	1 781		1 336		445
	6 ASPIRATION 10012011	4 100		1 116		2 984
	7 IPSEN D17 10092010	102 233		30 102		72 131
	8 ENREGISTR 10022011	2 337		1 805		532
	9 ENSEMBLE 25022006	1 746		1 560		187
	10 INST SERVE 10062015	5 197		4 718		479
	11 ENS MAT PVD 15021995	136 642		136 642		
	12 REMORQUE 30092000	3 044		3 044		

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
				19%	15 % ou 16 %	0 %	
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
I - Immobilisations *	1	(644)	(644)				
	2	(193)	(193)				
	3	(1 582)	(1 582)				
	4	(3 974)	(3 974)				
	5	(445)	(445)				
	6	(2 984)	(2 984)				
	7	72 664	532				
	8		(532)				
	9		(187)				
	10		(479)				
	11	12 500	12 500				
	12	167	167				
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
			2 179				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

RG

N° 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise METATHERM

[illegible]

© Sage

RG

Désignation de l'entreprise : METATHERM	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant ☐ *
---	------------------------------------	----	----------------------------------

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	(à préciser) au titre de :				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES FUSIONS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
FUSION SCI CRAYE/LAFAYETTE 31032006	1 721 025	1 032 615	114 735	573 675
TOTAL	1 721 025	1 032 615	114 735	573 675

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

RW

Désignation de l'entreprise : METATHERM

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

R 6

(15)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

N° 2059-D-SD2016

Désignation de l'entreprise : <u>METATHERM</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

RG



[Signature]

(16)

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

N° 2059-E-SD 2016

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

Désignation de l'entreprise : METATHERM				Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01.01.2015 et clos le : 31.12.2015				Durée en nombre de mois 1 2	
I - Production de l'entreprise					
Ventes de marchandises	OA	57 375			
Production vendue - Biens	OB				
Production vendue - Services	OC	15 568 154			
Production stockée	OD				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE				
Subventions d'exploitation reçues	OF				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	329			
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	42 848			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK				
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	748			
TOTAL 1		OM	15 669 455		
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)					
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	56 590			
Variation de stocks (marchandises)	OO				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	704 581			
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	8 530			
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	5 203 731			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	50 930			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU				
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	46 747			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY				
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ				
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9				
TOTAL 2		OJ	6 071 109		
III - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 - TOTAL 2		OG	9 598 345
IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)				SA	9 598 345
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE.					
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE				GX	
Période de référence	GY	du		GZ	au
Date de cessation				HR	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).					
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

RL



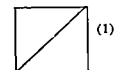
[Signature]

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2016

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 5

N° SIRET 3 1 6 5 1 4 7 6 9 0 0 0 4 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE METATHERM

ADRESSE (voie) 2 RUE ISAAC NEWTON

CODE POSTAL 25000

VILLE BESANCON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 55496

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SNC Dénomination AALBERTS INDUSTRIES FRANCE

N° SIREN (si société établie en France) 4 1 4 1 2 1 3 1 9 % de détention 100 Nb de parts ou actions 55496

Adresse : N° 3 Voie AVENUE LAENNEC

Code Postal 72000 Commune LE MANS Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

R4



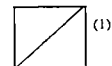
18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2016

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2015

N° SIRET 31651476900041

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE METATHERM

ADRESSE (voie) 2 RUE ISAAC NEWTON

CODE POSTAL 25000

VILLE BESANCON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

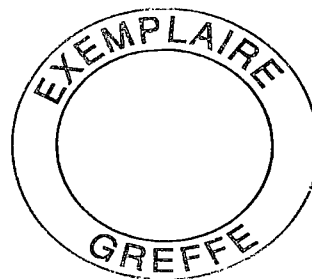
(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

R6



[Signature]



METATHERM

Société par Actions Simplifiée

2 rue Isaac Newton
25000 BESANCON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015



A handwritten signature in black ink.

METATHERM

Société par Actions Simplifiée

2 rue Isaac Newton
25000 BESANCON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société METATHERM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Société anonyme au capital de 1 723 040 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Rhône-Alpes
Société de Commissaires aux Comptes, membre de la Compagnie régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Lyon, le 22 juin 2016

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Nathalie LORENZO CASQUET

NLC/CGA/SOE/REG/16.A99

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : METATHERM				Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				
Adresse de l'entreprise : 2 RUE ISAAC NEWTON 25000 BESANCON				Durée de l'exercice précédent* : 12				
Numéro SIRET* : 31651476900041								
Déclaration souscrite en Euros				Exercice N, clos le : 31/12/2015			31/12/2014	
				Brut	Amortissements, provisions	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (I)				AA		0		
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC	0			
		Frais de recherche et de développement*	AD	AE	0			
		Concession, brevets et droits similaire	AF	109 963 AG	55 984	53 979	1 007	
		Fonds commercial (1)	AH	3 285 276 AI		3 285 276	3 285 276	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	0			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	0			
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	311 188 AO	2 609	308 579	301 347
	Constructions		AP	5 183 377 AQ	2 580 362	2 603 015	2 667 461	
	Installations techniques, matériels et outillage industriels		AR	22 787 946 AS	17 604 624	5 183 322	5 368 204	
	Autres immobilisations corporelles		AT	1 069 778 AU	1 035 305	34 473	31 883	
	Immobilisations en cours		AV	332 550 AW		332 550	596 157	
	Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		AX	AY	0			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)		Participations évalués par mise en équivalence	CS	CT	0		
		Autres participations	CU	CV	0			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	0			
		Autres titres immobilisés	BD	BE	0			
		Prêts	BF	BG	0			
		Autres immobilisations financières*	BH	19 583 BI		19 583	16 433	
		TOTAL (II)			BJ	33 099 662 BK	21 278 885	11 820 777
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	245 679 BM		245 679	254 209
			En cours de production de biens	BN	BO	0		
En cours de production de services			BP	BQ	0			
Produits intermédiaires et finis			BR	BS	0			
Marchandises			BT	BU	0			
CREANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	0			
		Clients et comptes rattachés* (3)	BX	2 768 635 BY	22 142	2 746 493	3 009 748	
		Autres créances (3)	BZ	6 336 170 CA		6 336 170	5 169 204	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	0			
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	229 CE		229	229	
	Disponibilités	CF	33 261 CG		33 261	52 212		
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance* (3) (E)	CH	23 516 CI		23 516	13 847		
	TOTAL (III)			CJ	9 407 490 CK	22 142	9 385 348	8 499 448
	Charges à répartir sur plusieurs exercices* (IV)	CL			0			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			0			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			0			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	42 507 151 1A	21 301 026	21 206 125	20 767 217
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an		CP	(3) Part à plus d'un an	CR	32 028	
Clause de réserve de propriété :		immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032



[Signature]

Désignation de l'entreprise : METATHERM				
(Ne pas reporter le montant des centimes)*		Exercice N		Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (dont versé.....)	DA	3 000 000	3 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apports, ...	DB	3 217 829	3 217 829
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	300 000	300 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuations des cours) B1	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)* EJ	DG	9 453 212	8 536 146
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 345 360	1 517 533
	Subvention d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
		TOTAL (I)	DL	17 316 401
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO	0	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	349 680	349 800
	TOTAL (III)	DR	349 680	349 800
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		19 197
	Emprunts et dettes financières diverses (Dont emprunts participatifs) EI	DV	364 337	571 217
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 327 496	1 357 528
	Dettes fiscales et sociales dont IS 19N = IS 19N-1 =	DY	1 521 343	1 600 742
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	244 268	192 754
	Autres dettes	EA	82 599	104 472
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	3 540 044	3 845 909
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	21 206 125	20 767 217
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 339 444	3 603 881
(5) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		19 197	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise :		METATHERM					
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	Exercice (N-1)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	57 375	FC	158 038
	Production vendue biens*	FD		FE		FF	11 385
	services*	FG	15 082 626	FH	485 529	FI	15 324 458
	Chiffre d'affaires nets*	FJ	15 082 626	FK	542 904	FL	15 493 881
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subvention d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	270 150
	Autres produits (1) (11)					FQ	254
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	15 764 286
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	134 779
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	697 603
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	6 985
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)*					FW	5 315 554
	Impôts, taxes, versements assimilés*					FX	659 889
	Salaires et traitements*					FY	3 849 744
	Charges sociales (10)					FZ	1 600 773
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- sur immobilisations :		- dotations aux amortissements*		GA	1 007 148
				- dotations aux provisions *		GB	
		- sur actif circulant : dotations aux provisions				GC	20 986
		- Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	13 076
	Autres charges (12)					GE	18 145
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	13 324 682
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	2 439 603
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	32 889
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	32 889
	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
CHARGES FINANCIÈRES	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	8 289
	Différence négative de change					GS	
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	8 289
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	24 601
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)						GW	2 018 767

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032



[Signature]

Désignation de l'entreprise : METATHERM									
							Exercice N		Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion						HA	13 198	808
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*						HB	85 330	300
	Reprises sur provisions et transfert de charges						HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)						HD	98 528	1 108
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6bis)						HE	1 487	10 497
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*						HF	83 151	1 277
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)						HH	84 637	11 775
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)									
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise						(IX)	HI	13 892	(10 667)
Impôts sur les bénéfices*						(X)	HJ	81 856	151 815
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)							HL	15 921 382	15 798 283
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)							HM	14 576 022	14 280 750
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)									
REMOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					HO		
	(2)	produits de locations immobilières					HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					IG	13 198	633
	(3)	- crédit-bail mobilier *					HP		
		- crédit-bail immobilier					HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (8)					1H	1 477	309
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées					1J	33 495	32 889
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées					IK		
	(6bis)	Dont dons faits à des organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)					HX		
	(9)	Dont transferts de charges					A1	94 993	52 549
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)					A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		Obligatoires	A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :							Exercice N		
							Charges exceptionnelles	Produits exceptionnelles	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :							Exercice N		
							Charges antérieures	Produits antérieurs	
DIVIDENDES CLIENTS								748	
ECART ENTRE PROVISIONS 2014 ET REEL 2015								12 450	
AJUSTEMENTS AGEFIPH URSSAF REUNICA							1 477		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Présentation de la société

METATHERM est une société industrielle spécialisée dans le traitement thermique.

Faits caractéristiques de l'exercice

METATHERM a réalisé un chiffre d'affaires en hausse de 0.85 % par rapport à 2014.
L'aéronautique et l'automobile sont les deux secteurs en progression.

Le site de Burnhaupt, a été fermé lors du premier trimestre 2015, et l'activité transférée majoritairement à Vermondans, ainsi que la majorité des salariés. Seuls quatre salariés n'ont pas accepté la mutation.

Pour mémoire, depuis 2012, le compte courant BNP, dont le solde est de 5 772 948.21 € est présenté dans les comptes dans le poste « Autres créances » conformément à la convention de centralisation de trésorerie dont la société centralisatrice est Aalberts Industries France SNC. Auparavant, il était présenté dans le poste « disponibilités ».

En matière de CICE, la société METATHERM a opté pour une présentation en diminution des charges de personnel.

Evénements post clôture

. Changement de dénomination sociale : Au 1^{er} Janvier 2016, Métatherm SAS, a été renommée Hauck Heat Treatment SAS.

. Projet de fusion : En raison d'un management commun entre Métatherm et Métatherm 74, d'une activité commune ainsi que de synergies clients et administratives, un projet de fusion entre les deux sociétés est à l'étude pour la fin du premier semestre 2016.

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels prévues par le code du commerce et le plan comptable général.

A noter qu'en application de l'avis 2004-15 du CNC adopté par le règlement CRC 2004 06 du 23 novembre 2004 et du CRC 2002-10 applicable au 1^{er} janvier 2005 dans les sociétés françaises, il est rappelé que les durées d'amortissement actuellement mises en œuvre correspondent aux durées d'utilisation estimée des biens, et que la société applique dans la mesure du possible une approche par composant.

Les comptes annuels de l'exercice sont établis sur la base des coûts historiques.

La recommandation du CNC n° 2003-R.01 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires a expressément exclu de son champ d'application les médailles du travail. En conséquence, ces médailles ne sont pas régies par les règles comptables spécifiques aux engagements de retraites et assimilés mais entrent dans le champ d'application du règlement n° 2000-06 sur les passifs.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée allant de 1 à 3 ans.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'un amortissement dans la mesure où l'usage du fonds commercial est lié à l'activité de l'entreprise.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) pour les biens acquis à titre onéreux, ou à leur coût de production pour les biens produits.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

L'amortissement d'un actif par composant devenant la règle, un plan d'amortissement propre à chaque composant a été retenu lorsque cette méthode trouvait à s'appliquer.

Les durées d'utilisation des biens définies pour chaque catégorie d'immobilisation, les plus généralement retenues peuvent être résumées comme suit :

- Constructions	entre 15 et 33 ans
- Agencements et aménagements divers	entre 10 et 15 ans
- Installations techniques de traitement thermique et de surface	entre 10 et 15 ans
- Mobilier	entre 5 et 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	entre 5 et 8 ans
- Matériel de transport d'exploitation	entre 5 et 8 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Stocks

Les stocks, essentiellement constitués par des consommables utilisés pendant les opérations de traitement de surface des pièces confiées par les clients, sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les consommables en stocks ne sont dépréciés qu'en cas d'obsolescence ou de dégradation les rendant impropres à l'utilisation dans le cadre des opérations de traitement thermique et de surface.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Cette valeur d'inventaire tient compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les éventuelles couvertures souscrites en matière d'assurance crédit client sont prises en considération pour les calculs de dépréciation.

Provisions

Litiges :

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Médailles du travail :

La société s'est conformée à la recommandation du CNC 03-R01 qui a placé les médailles du travail dans le champ d'application du règlement 00-06 qui rend obligatoire la constitution d'une provision pour médailles du travail à compter du 1er janvier 2004.

Provisions réglementées :

L'amortissement dégressif n'étant plus pratiqué depuis plusieurs exercices le postes « amortissements dérogatoires » est devenu nul. Désormais seul le mode d'amortissement linéaire est utilisé.

Provisions pour dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles :

Une provision est comptabilisée le cas échéant, lorsque la valeur actuelle des immobilisations corporelles et incorporelles ne permettent pas de couvrir leur valeur comptable. La valeur actuelle a été retenue comme étant la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Indemnités-de départ à la retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions de la convention collective, des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés ne sont pas provisionnés et font l'objet d'une information en « Engagements hors bilan ». Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont effectivement supportées.

Chiffre d'affaires

Les prestations de services sont enregistrées en produits au moment de la déclaration de fin de traitement.

Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du jour de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de clôture ou à leur cours de couverture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises est portée sous la rubrique Ecart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

III. NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de licences et logiciel pour 110 K€ et de fonds de commerce pour 3 285 K€.

Les fonds de commerce sont constitués en très grande partie d'éléments d'actif apportés par la société Thermicentre lors de la fusion absorption de celle-ci en 2005. Lors de cette fusion, les apports ont été effectués pour leur valeur réévaluée. Cette valeur avait été appréciée par application de la méthode dite de la valeur de rente du Goodwill capitalisée sur 8 ans sur l'actif net comptable corrigé rémunéré au taux de rendement obligataire de 5,5 %.

Les acquisitions 2016 correspondent à la mise en service du nouvel ERP sur le site de Besançon.

Aucune mise au rebut n'a été effectuée en 2015.

La dotation aux amortissements s'élève à 3 K€ au titre de l'exercice 2015.

(en K€)	31/12/14	Aug.	Dim.	31/12/15
Logiciels	54	56		110
Fonds commercial	3 285			3 285
Total valeurs brutes	3 339	56		3 395
Amort. Logiciel	53	3		56
Amort. Fonds commercial				
Total amortissements	53	3		56

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées de constructions et de leurs agencements, installations techniques de traitement thermique et de surface, mobilier, matériels de bureau et informatiques pour une valeur brute de 29 685 K€ au 31 décembre 2015 contre 29 756 K€ au 31 décembre 2014.

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à 735 K€ au 31 décembre 2015 contre 930 K€ au 31 décembre 2014 correspondant notamment à la création d'un laboratoire sur le site de Besançon, des aménagements sur le site de Vermondans suite au transfert de l'activité induction de Burnhaupt, à des nouvelles installations techniques pour le laboratoire, de traitement thermique et des remplacements de composants de fours.

La dotation aux amortissements s'élève à 1 120 K€ au titre de l'exercice 2015 contre 1 005 K€ au 31 décembre 2014.

La société a cédé et mis hors service des immobilisations ayant une valeur brute de 805 K€ et a dégagé une plus value de 2 K€.

(en K€)	31/12/14	Aug.	Dim.	31/12/15
Terrains	303	8		311
Constructions	5 026	163	6	5 183
Matériel Industriel	22 648	812	672	22 788
Installations générales, agencements et aménagements divers	885	8	110	783
Matériel de transport	46	3	11	38
Matériel de bureau et mobilier informatique	252	4	7	249
Immobilisations corporelles en-cours	596	248	511	333
Avances et acomptes				
Total valeurs brutes	29 756	1 246	1 317	29 685
Amort. Terrains	1	1		2
Amort Constructions	2 360	227	6	2 581
Amort. Installations techniques, matériel et outillages industriels	17 280	880	555	17 605
Amort. Installations générales, agencements et aménagements divers	862	7	109	760
Amort. Matériel de transport	42	2	11	33
Amort. Matériel de bureau et informatique, mobilier	246	3	7	242
Total amortissements	20 791	1 120	688	21 223

3.3 Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont exclusivement constituées de dépôts et cautionnements.

3.4 Stocks

Les stocks sont essentiellement constitués par des consommables utilisés pendant les opérations de traitement thermique et de surface des pièces confiées par les clients, ainsi que de pièces de rechange pour les équipements. Ils s'élèvent en valeur brute à 245 K€ au 31 décembre 2015 (254 K€ au 31 décembre 2014), et ne font pas l'objet de dépréciation.

3.5 Créances clients et comptes rattachés

La dépréciation des créances douteuses s'élève à 22 K€ au 31 décembre 2015 (37 K€ au 31 décembre 2014).

Le montant des créances représenté par des effets de commerce s'élève à 130 K€ au 31 décembre 2015.

3.6 Echéance des créances

L'ensemble des créances est à moins d'un an, à l'exception des dépôts et cautions (présentés en immobilisations financières pour un montant de 19 K€, (17 K€ en 2014) et de créances douteuses pour un montant de 32 K€ (50 K€ en 2014).

Au 31 décembre 2015, les autres créances sont composées de créances fiscales et sociales et de débiteurs divers pour respectivement 108 K€ et 454 K€ dont 148 K€ de CICE (98 K€ de créances fiscales et sociales et 401 K€ de débiteurs divers au 31 décembre 2014) ainsi que de 5 773 K€ de créances envers Aalberts Industries France SNC suite à la convention de centralisation de trésorerie évoquée dans les faits caractéristiques.

3.7 Capital social

Le capital social s'élève à 3 000 000 € et se compose de 55 496 actions au nominal de 54.06 € chacune.

3.8 Capitaux propres - Variation

	K€
Capitaux propres au 31 décembre 2014	16 571
Bénéfice de l'exercice	1 345
Distribution de dividendes	(600)
Autres mouvements	néant
Capitaux propres au 31 décembre 2015	17 316

3.9 Provisions

La provision pour impôt comptabilisée (191 K€ au 31 décembre 2015) est liée aux opérations de fusion absorption des SCI La Craye et Lafayette en avril 2006 dont les apports avaient été réalisés pour leur valeur réévaluée, générant chez ces SCI des plus values d'apport sur les éléments d'actifs. Cette provision, conformément aux dispositions fiscales, fait l'objet d'un étalement sur une durée de 15 ans.

(en K€)	31/12/14	Aug.	Dim.	31/12/15
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Total				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Litiges				
Garanties données aux clients				
Pertes sur marché à terme				
Amendes et pénalités				
Perte de change				
Pensions et obligations				
Impôts	229		38	191
Renouvellement des immobilisations				
Gros entretien et grandes révisions				
Charges sociales et charges fiscales				
Pour risques et charges	120	47	9	158
Total	349	47	47	349
DEPRECIATIONS				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Clients	37	6	21	22
Autres dépréciations				
Total	37	6	21	22

3.10 Echéance des dettes

L'ensemble des dettes de la société est à échéance à moins d'un an, à l'exception d'un montant total de 200 K€, correspondant aux participations et aux intérêts de 2011 à 2014, dont les échéances se présentent comme suit :

K€

- à plus d'un an et 5 ans au plus 200
- à plus de 5 ans 0

Au 31 décembre 2015, les autres dettes (83 K€) sont principalement composées de remises de fin d'année et avoirs à accorder aux clients (69 K€), et de dettes fiscales et sociales (13 K€).

3.11 Entreprises liées

Les principaux postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

(en K€)	Entreprises liées	Lien de participation
IMMOBILISATIONS FINANCIERES Avances et acomptes sur immobilisations Participations Créances rattachées à des participations Prêts Autres immobilisations financières		
CREANCES Avances et acomptes versés sur commandes Clients et comptes rattachés Autres créances (compte courant- CASH POOL BNP) Capital souscrit appelé non versé	347 5 773	
DETTES Emprunts obligataires et convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes Fournisseurs et comptes rattachés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes (compte courant- solde IS)	41 96	

3.12 Produits à recevoir

Les produits à recevoir au 31 décembre 2015 concernent principalement des autres créances pour 462 K€ dont 148 K€ de CICE à déduire du solde de l'impôt (399 K€ au 31 décembre 2014).

3.13 Charges à payer

(en K€)	2015	2014
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	18	16
DETTES FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES	406	336
DETTES FISCALES ET SOCIALES		
- Personnel et comptes rattachés	729	795
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux	407	423
- Etat et autres collectivités publiques	3	11
DETTES SUR IMMO & COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	13	41
	1 576	1 622

3.14 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2015 sont principalement constituées de charges courantes et récurrentes (23 K€ au 31/12/15 contre 14 au 31/12/14).

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires net

(en K€)	2015	2014	Variation
France	15 083	14 822	
Etranger	542	559	
Total	15 625	15 493	0.85 %

4.2 Produits et charges financiers

(en K€)	2015	2014
Escomptes obtenus		
Escomptes accordés	(3)	(2)
Intérêts sur fonds de participation	(4)	(6)
Autres produits (charges) financiers	34	33
Produit net (charge)	27	25

4.3 Résultat exceptionnel

(en K€)	2015	2014
Plus/moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles	2	
Coût net sur litige / restructuration		
Autres	12	(11)
Produit net (charge)	14	(11)

4.4 Répartition du montant global de l'impôt sur les sociétés

(en K€)	Montant au 31/12/2015 avant impôt	Montant de l'impôt dû	Montant au 31/12/2015 après impôt	Montant au 31/12/2014 après impôt
Résultat courant	2 019	613	1 406	1696
Résultat exceptionnel	14	43	(29)	(52)
Participation des salariés	(82)	(51)	(31)	(127)
Créances d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs				
TOTAL	1 951	605	1 346	1 517

4.5 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Les éléments entraînant un décalage d'imposition conduisent à un accroissement / allègement fiscal futur calculé au taux de 34,43 %.

(en K€)	Effet	Base fin 15	Impôt Différé	Base fin 14	Impôt différé
Participation	Allègement	81	27	151	50
CSS Organic	Allègement	0	0	25	8
Provision risque	Allègement				
TOTAL allègement d'IS à fin 15		81	27	176	58
TOTAL accroissements d'IS à fin 15					

4.6 Charges et produits financiers réalisés avec des entreprises liées

(en K€)	2015	2014
Autres produits (charges) financiers	33	33
Produit net (charge)	33	33

V. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Identité de la société consolidante

Les comptes individuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société AALBERTS INDUSTRIES NV domiciliée à l'adresse suivante :

Sanderburgerlaan 4
3947 CS Langbroek
The Netherland

5.2 Engagements financiers

Indemnités de départ en retraite

La méthode préférentielle recommandée par l'avis CNC 03-R.01 n'est pas appliquée par la société, qui ne comptabilise pas de provision pour couvrir les engagements en matière d'indemnité de départ en retraite. Suivant cet avis, les engagements de fin de carrière sont évalués selon la méthode préconisée par IAS 19, c'est-à-dire la méthode des unités de crédit projetée avec salaires de fin de carrière.

Les engagements d'indemnités de départ en retraite ont été évalués à 876 K€ au 31 décembre 2015 (804 K€ en 2014).

Les hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

	2015	2014
Taux d'inflation	2.00%	2.00%
Taux de croissance des salaires	2.50%	2.50%
Taux d'actualisation	2.00%	2.50%
Taux moyen de charges patronales	46% à 52.35%	46% à 52%
Initiative du départ à la retraite	Oui	Oui
Tables de mortalité	Insee 2011-2013	Insee 2010-2012
Age départ retraite	De 60 ans à 62 ans	De 60 ans à 62 ans

5.3 Effectifs moyens

	2015	2014
- Ingénieurs et Cadres	20	20
- Agents de maîtrise	23	24
- Employés	5	6
- Ouvriers	57	58
Total	105	108

5.4 Intégration fiscale

Depuis le 1^{er} janvier 2003, la société est membre du groupe fiscal formé par la société Aalberts Industries France SNC. Les modalités de la convention d'intégration fiscale applicable prévoient l'appréhension par la société intégrante des économies d'impôt générées par les sociétés membres intégrées. Les versements d'acomptes et le calcul de l'impôt sont effectués comme si la société membre était seule redevable de l'impôt.

5.5 Parties liées

Pour information, aucune transaction significative avec les parties liées qui n'aurait pas été conclue à des conditions normales de marché n'est à signaler.

METATHERM

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000 000 Euros
Siège social : 2, rue Isaac Newton, 25000 - BESANCON

316 514 769 RCS BESANCON

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSOCIEE UNIQUE EN VUE DE SES DECISIONS A PRENDRE PAR UN ACTE SOUS SEING PRIVE LE 30 JUIN 2016

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Chère Associée,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons convoqués afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2015 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice,

La convocation prescrite vous a été régulièrement adressée et tous les documents et pièces prévues par la réglementation en vigueur, ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera lu, dans quelques instants, le rapport rédigé par le Commissaire aux Comptes en exécution de sa mission.

Il est précisé que les comptes de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes de la société Aalberts Industries NV aux Pays-Bas.

Nous reprenons ci-après les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

1/ Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice ; progrès réalisés ; difficultés rencontrées

Métatherm est une société industrielle spécialisée dans le traitement thermique.

L'activité de la société s'est traduite au cours de l'exercice par un chiffre d'affaires de 15 625 529 € et un bénéfice net de 1 345 360 €, après un résultat courant avant impôt bénéficiaire de 2 018 767 € contre un résultat courant avant impôt bénéficiaire de 2 464 204 € l'exercice précédent.

R6



[Signature]

Faits caractéristiques de l'exercice

Le site de Burnhaupt, a été fermé lors du premier trimestre 2015, et l'activité transférée majoritairement à Vermondans, ainsi que la majorité des salariés. Seuls quatre salariés n'ont pas accepté la mutation.

2/ Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Pour l'année 2016, Métatherm devrait connaître un chiffre d'affaires sensiblement identique à 2015. L'activité aéronautique devrait continuer à progresser, alors que les autres marchés seront globalement en léger tassement.

3/ Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La société a été renommée au 1^{er} Janvier 2016 Hauck Heat Treatment, et un processus de fusion avec Métatherm 74 (renommée depuis Hauck Heat Treatment Thyez), est actuellement en cours.

4/ Activité en matière de recherche et de développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice.

II - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice. La société ne dispose par ailleurs d'aucune participation.

III - INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL

- **Autocontrôle**

La société ne détient aucune action d'autocontrôle.

- **Achat / vente d'actions en exécution des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce**

Nous vous informons qu'aucune acquisition ou cession d'actions n'a été effectuée en exécution des articles L. 225-208 et L. 225-209 du Code de commerce.

- **Utilisation des autorisations d'augmentation de capital précédemment votées par l'Associée unique**

Aucune autorisation d'augmentation de capital n'a été donnée par l'Associée unique au Président.

- **Etat de la participation des salariés au capital**

RG

Nous vous informons qu'aucune action de la société n'est détenue par les personnes visées à l'article L. 225-102 du Code de commerce.

IV – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L. 227-10 du Code de commerce, il vous sera demandé de prendre acte des conventions éventuellement intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et son Président, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ; il sera fait mention de ces conventions sur le registre des décisions. Sera également porté à votre connaissance les conventions éventuellement intervenues entre la Société et son associée unique.

V - RESULTATS - AFFECTATION

1/ Modifications apportées au mode de présentation des comptes et aux méthodes d'évaluation

Les comptes de l'exercice sont présentés conformément aux normes et principes comptables en vigueur, sans aucune modification par rapport à l'exercice précédent, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou des méthodes d'évaluation.

2/ Examen des comptes et résultats

Les principaux comptes de charges et de produits de l'exercice écoulé engendrent le résultat suivant :

Produits d'exploitation	15 789 358 €	
Charges d'exploitation	13 797 406 €	
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 991 953 €
Produits financiers	33 495 €	
Charges financières	6 680 €	
RESULTAT FINANCIER		26 815 €
Produits exceptionnels	98 529 €	
Charges exceptionnelles	84 637 €	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		13 892 €
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(81 856) €
Impôt sur les bénéfices		(605 443) €

RL

RESULTAT		1 345 360 €
-----------------	--	-------------

Il résulte d'une comparaison entre les divers résultats de l'exercice et ceux de l'exercice précédent, l'évolution suivante :

Résultats	Exercice (12 mois)	Exercice précédent (12 mois)
Résultat d'exploitation	1 991 953 €	2 439 603 €
Résultat financier	28 815 €	24 601 €
Résultat exceptionnel	13 892 €	(10 667) €
Résultat	1 345 360 €	1 517 533 €

Le chiffre d'affaires réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'est élevé à 15 625 529 € contre 15 493 881 € pour l'exercice précédent, soit un chiffre d'affaires en progression de 0,8 % par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires, réalisé essentiellement en France (15 082 626 € réalisé en France contre 542 904 € à l'étranger), correspond principalement à des prestations de services.

Les produits d'exploitation intègrent notamment une reprise de provision pour impôts (38 241 €), une reprise de provision pour risques et charges (8 820 €), une reprise de provision pour dépréciation de comptes clients (21 445 €), des transferts de charges (94 993 €) et des autres produits (329 €).

Les charges d'exploitation (13 797 406 €) ont augmenté d'environ 3,5 % et correspondent principalement aux achats de marchandises (56 590 €), aux achats de matières premières (704 581 €), aux variations de stock (8 530 €), aux autres achats et charges externes (5 636 476 €, soit une augmentation d'environ 6%), à la masse salariale (5 640 856 €), à des dotations aux comptes d'amortissement (1 122 136 €), à une dotation au compte de provision pour dépréciation du compte client (6 447 €), à une dotation au compte de provision pour risques et charges (46 941 €), aux impôts (527 502 €) et à des autres charges (46 447 €). La masse salariale a augmenté de 3,5 % avec un effectif moyen salarié de 105 personnes au cours de l'exercice contre un effectif moyen salarié de 108 personnes l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire de 1 991 953 € contre un résultat d'exploitation bénéficiaire de 2 439 603 € au 31 décembre 2014.

Le résultat financier (bénéficiaire de 28 815 €) représente en produits les intérêts reçus (33 395 €), et en charges, la charge d'intérêts de la société (6 680 €).

Le résultat exceptionnel (bénéficiaire de 13 892 €) correspond principalement, en produits, à des dividendes clients (748 €), à un écart sur provision antérieure (12 450 €), à des produits de cession d'éléments d'actif (85 330 €), et en charges, principalement à des charges sur exercices antérieurs (ajustement organismes sociaux 1 477 €), à une amende et pénalité (10 €) ainsi qu'à la valeur nette des éléments d'actifs cédés.

RK

Après un impôt sur les sociétés de 605 443 € et une participation des salariés aux résultats de l'entreprise de 81 856 €, la société a donc réalisé un bénéfice net comptable de 1 345 360 € contre un bénéfice net comptable de 1 517 533 € à la clôture de l'exercice précédent.

Il est précisé que la société est toujours membre du groupe fiscal dont la société Aalberts Industries France est tête de groupe.

Au cours de l'exercice, la société a effectué un investissement net de 793 974 €. Soit 55 780 € en immobilisations incorporelles, 42 273 € en constructions sur sol propre, 8 379 € en terrains, 120 742 € en installations générales, 811 820 € correspondant à du matériel et des outillages industriels, 8 552 € en agencements, 3 049 € en matériel de transport, 3 836 € en matériel de bureau, 247 506 € en immobilisations corporelles en cours et 3 150 € en prêts et autres immobilisations financières. De plus, un transfert de poste à poste de (511 115) € du compte d'immobilisations corporelles en cours a été effectué.

3/ Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 1 345 360,21 €, qu'il vous est proposé d'affecter de la manière suivante :

- à titre de dividendes, une somme de 600 466,72 €
Soit 10,82 € par action
- le solde au compte « autres réserves », soit 744 893,49 €

4/ Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons également que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	Total dividendes	Dividende / action
31/12/2012	700 359,52 €	12,62 €
31/12/2013	550 520,32 €	9,92 €
31/12/2014	600 466,72 €	10,82 €

5/ Dépenses non déductibles fiscalement/frais généraux

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 20 603 € non déductible du résultat fiscal au regard des dispositions de l'article 39-4 du même code, ce qui a entraîné un impôt supplémentaire de 6 868 € (hors contributions).

Rk

Il vous est par ailleurs précisé qu'aucune information n'a à être mentionnée au titre des dispositions de l'article 223 quinquies du Code Général des Impôts.

6) Dettes fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux exercices précédents, du solde des dettes fournisseurs et comptes rattachés, par date d'échéance :

Au 31 décembre 2014, les comptes fournisseurs et rattachés présentaient les soldes suivants :

Total dû	Courant	31 à 60 j	61 à 90 j	+ 90 j
1 357 528 €	992 271 €	348 330 €	16 927 €	

Au 31 décembre 2015, les comptes fournisseurs et rattachés présentent les soldes suivants :

Total dû	Courant	31 à 60 j	61 à 90 j	+ 90 j
1 327 496 €	937 437 €	355 939 €	34 120 €	

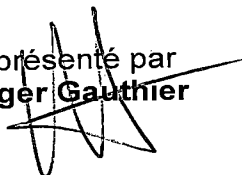
-o0o-

Après avoir pris connaissance du rapport établi par le Commissaire aux comptes de la Société, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils viennent de vous être présentés, d'affecter le bénéfice enregistré telle qu'indiqué ci-dessus et de donner au Président quitus de sa gestion.

Nous espérons que les propositions qui précèdent, recevront votre agrément et que vous voudrez les consacrer par l'adoption des décisions qui vous sont soumises.

Le Président,
MT Group France

Représenté par
Roger Gauthier



METATHERM

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000 000 Euros
Siège social : 2, rue Isaac Newton, 25000 - BESANCON

REÇU PAR COURRIER

LE 19 NOV. 2018

316 514 769 RCS BESANCON

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BESANCON

EXTRAIT DES DECISIONS PRISES PAR L'ASSOCIEE UNIQUE LE 30 JUIN 2016

PREMIERE DECISION

L'Associée unique approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2015, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

L'Associée unique en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, approuve le montant des dépenses ou charges de la nature de celles visées à l'article 39-4 dudit Code qui s'est élevé à 20 603 euros et qui a entraîné un impôt supplémentaire de 6 868 euros (hors contributions).

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au Président, la société MT Group France pour l'exécution de son mandat et l'établissement des comptes pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide, conformément à la proposition du Président, d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2015, s'élevant à la somme de 1 345 360,21 € de la manière suivante :

- | | |
|--|--------------|
| • à titre de dividendes, une somme de | 600 466,72 € |
| Soit 10,82 € par action | |
| • le solde au compte « autres réserves », soit | 744 893,49 € |

RG



[Signature]

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associée unique constate que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont en outre été les suivantes :

Exercice	Total dividendes	Dividende / action
31/12/2012	700 359,52 €	12,62 €
31/12/2013	550 520,32 €	9,92 €
31/12/2014	600 466,72 €	10,82 €

Cette décision est adoptée.

Du ressort des décisions extraordinaires

TROISIEME DECISION

L'Associée unique, après avoir entendu la présentation du rapport du Président, décide, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-6 alinéa 2, L. 225-129 et L. 225-138-1 du Code de commerce :

- de déléguer pendant une durée de vingt-six mois à compter de ce jour au Président la compétence d'augmenter le capital social en numéraire en une ou plusieurs fois au profit des salariés de la société (représentés éventuellement par un FCPE à créer), dans les conditions visées à l'article L. 225-138-1 du Code de commerce et aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code de travail, d'un montant représentant au plus 1% du capital à ce jour, par l'émission d'actions nouvelles de la société conférant à leurs titulaires les mêmes droits que les actions anciennes ;
- que le prix d'émission des actions à émettre sera déterminé par le Président, conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail ;
- de donner tous pouvoirs au Président à l'effet :
 - de mettre en œuvre la présente délégation, décider et réaliser éventuellement l'augmentation de capital conformément à la présente décision, fixer le montant définitif de la ou desdites augmentations, d'en arrêter les dates et modalités, de fixer le prix d'émission des actions nouvelles, de supprimer le droit préférentiel de souscription au profit des personnes dénommées, de fixer la liste des bénéficiaires et les conditions notamment d'ancienneté ou autres qu'ils doivent remplir pour pouvoir bénéficier de l'offre de souscription, de fixer le nombre d'actions à attribuer à chacun d'eux, de déterminer les dates d'ouverture et de clôture de la période de souscription, de déterminer la date de jouissance des actions nouvelles, de déterminer le mode de libération de leurs souscriptions ;
 - d'établir le rapport complémentaire décrivant les conditions définitives de l'opération prévu aux articles L. 225-129-5 et L. 225-138 du Code de commerce ;

- de mettre en place éventuellement, et s'il le juge opportun, un plan d'épargne d'entreprise à créer, lequel plan sera alimenté par des versements volontaires des salariés et éventuellement un abondement de la société s'il le décide ;
- plus généralement, de fixer les modalités et conditions des opérations qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation, de constater la réalisation définitive de la ou des augmentations du capital social, procéder à la modification corrélative des statuts, prendre toutes dispositions et accomplir tous actes et formalités nécessaires.

Cette décision est rejetée.

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique, après avoir entendu la présentation du rapport du Président et la lecture du rapport du Commissaire aux comptes, décide de supprimer, en vertu des dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce le droit préférentiel de souscription de l'Associée unique aux actions qui seront émises dans le cadre de cette augmentation de capital et d'en réserver l'émission aux personnes salariées de la société disposant, à la date d'ouverture des souscriptions d'une ancienneté dans la société d'au moins trois mois (et qui ne seront pas en période de préavis), éventuellement regroupés au sein d'un FCPE à créer, et/ou adhérents à un plan d'épargne d'entreprise à créer, lequel plan sera alimenté par des versements volontaires des salariés et éventuellement un abondement de la société si le Conseil d'administration le décide. Le Président sera chargé d'arrêter la liste des bénéficiaires de cette augmentation de capital et le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux.

Cette décision est rejetée.

Certifié conforme

Le Président

